



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/195

L'an deux mille vingt et le dix-sept Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Érald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Fatiha ZERAOULA

Date de convocation : 10 Décembre 2020

Objet : **Cession et rétrocession des parcelles Site « Mirabeau » à titre gracieux.**

**Annule et remplace la délibération n°2019/135 en date du 15 octobre 2019 portant cession et rétrocession des parcelles site « Mirabeau » à titre gracieux.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Région Occitanie, lors de sa Commission permanente du 9 juillet 2015, a attribué à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes une aide de 750 000 € au titre des « Grands Projets de la Croissance et l'Attractivité des Territoires ».

Ce projet consistait à réunir l'ensemble des conditions favorables à l'implantation du futur centre hospitalier à l'emplacement de la friche Mirabeau, notamment par la réalisation des aménagements urbains qualitatifs autour de l'hôpital. Des travaux préalables à ces aménagements ont été entrepris. Il s'agit tout particulièrement du démantèlement d'ensembles immobiliers et de terrassements.

Il rappelle en outre les délibérations successives prises par le conseil municipal de la commune sur ce sujet, à savoir :

- n°2014/127 en date du 20 juin 2014 portant sur la Cession gratuite à l'Etat de terrains appartenant à la Commune en vue de la construction du futur hôpital.
- n°2015/137 en date du 30 juin 2015 portant sur l'achat de biens immobiliers en vue de la construction, par l'ARS, du futur Centre Hospitalier du Pays d'Olmes.

- n°2015/203 en date du 6 octobre 2015 portant sur l'achat de biens immobiliers en vue de la construction, par l'ARS, du futur Centre Hospitalier du Pays d'Olmes (remplace la délibération n° 2015/137 du 30 juin 2015)
- n°2016/065 en date du 11 avril 2016 portant rétrocession gratuite de biens communaux à la Communauté de communes du Pays d'Olmes dans le cadre de projets d'intérêt général
- n°2019/135 en date du 15 octobre 2019 portant sur la rétrocession et cession des parcelles « site Mirabeau »
- n°2019/180 en date du 16 décembre 2019 portant sur la rétrocession et cession des parcelles « site Mirabeau »

Il mentionne également les délibérations concordantes prises par le conseil communautaire sur ce même sujet, à savoir :

- n°51/2016, en date du 13 avril 2016, relative à l'acquisition à titre gracieux de biens appartenant à la Commune de Lavelanet pour la requalification de la friche Mirabeau,
- n°187/2017, en date du 20 décembre 2017, relative à l'acquisition à titre gracieux des parcelles appartenant au Conseil Départemental de l'Ariège– Tour Mirabeau

Il indique que la présente annule et remplace les délibérations n°2019/135 et 2019/180.

Il précise ensuite les caractéristiques des parcelles qui ont fait l'objet d'une cession à titre gracieux par la Ville de Lavelanet à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes en août 2016. Il s'agit des parcelles suivantes :

1. la parcelle cadastrée en section C n°4842 pour une superficie de 19 ares et 67 centiares ;
2. la parcelle cadastrée en section C n°7721 pour une superficie de 4 ares et 02 centiares ;
3. les parcelles cadastrées en section C n°7060 et 7061 au n°6 rue Mirabeau ;
4. les parcelles cadastrées en section C n°4005, 4006, 4007, 4012, 4843, 5132, 5134, 5136, 5138, 5140, 5142, 5144, 6948, 6949, 6954, 6955, 6957, 7060, 7062, 7065, 7066, 7068, 7070 et 7072 pour une superficie totale de 1 hectare, 16 ares et 68 centiares ;
5. les parcelles non bâties cadastrées en section C n°7061 et 7067 pour une superficie totale de 6 ares et 73 centiares ;
6. la parcelle cadastrée en section C n°3918 pour une superficie totale d'1 are et 65 centiares ;
7. la parcelle cadastrée en section C n°3919 pour une superficie totale d'1 are et 32 centiares ;
8. la parcelle cadastrée en section C n°3920 pour une superficie totale d'1 are et 32 centiares ;
9. la parcelle cadastrée en section C n°3917 pour une superficie totale d'1 are et 65 centiares ;

Enfin, en janvier 2018, la régularisation de la cession à titre gracieux des parcelles suivantes a été faite par le Conseil Départemental de l'Ariège à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Il s'agit des parcelles cadastrées C3083, C3084, C3085, C 4009, C5128, C6956, C7064, C7071, C7074, C 7061, C7063, et C7067.

Le projet a dû évoluer depuis. En effet, la révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.) engagée par l'Etat a mis un terme à l'opération de reconstruction du centre hospitalier tel qu'il avait été élaboré par les collectivités. Les friches ayant été démantelées sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du pays d'Olmes, le site est désormais disponible pour marquer positivement la redynamisation du centre-bourg de Lavelanet et au-delà, du centre du territoire.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lavelanet a sollicité la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, pour la rétrocession des parcelles anciennement cédées à titre gracieux à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes par la commune et la cession à titre gracieux des parcelles cédées à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes par le Conseil Départemental. L'assemblée délibérante de l'intercommunalité s'est prononcée favorablement sur ce sujet par délibération n°106/2019 en date du 26 juin 2019.

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la rétrocession ainsi que la cession à titre gracieux des parcelles citées ci-avant.

Oùï l'exposé de son Président,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **APPROUVE** la rétrocession à la Ville de Lavelanet à titre gracieux des parcelles mentionnées ci-après :
  - parcelle cadastrée en section C n°4842 pour une superficie de 19 ares et 67 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°7721 pour une superficie de 4 ares et 02 centiares ;
  - parcelles cadastrées en section C n°7060 et 7061 au n°6 rue Mirabeau ;
  - parcelles cadastrées en section C n°4005, 4006, 4007, 4012, 4843, 5132, 5134, 5136, 5138, 5140, 5142, 5144, 6948, 6949, 6954, 6955, 6957, 7060, 7062, 7065, 7066, 7068, 7070 et 7072 pour une superficie totale de 1 hectare, 16 ares et 68 centiares ;
  - parcelles non bâties cadastrées en section C n°7061 et 7067 pour une superficie totale de 6 ares et 73 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°3918 pour une superficie totale d'1 are et 65 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°3919 pour une superficie totale d'1 are et 32 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n 3920 pour une superficie totale d'1 are et 32 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°3917 pour une superficie totale d'1 are et 65 centiares ;
  
- **APPROUVE** la cession à titre gracieux à la ville de Lavelanet des parcelles mentionnées ci-après :
  - parcelle cadastrée en section C n°3083 pour une superficie totale d'1 are et 34 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°3084 pour une superficie totale d'1 are et 04 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n 3085 pour une superficie totale de 90 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°4009 pour une superficie totale de 91 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°5128 pour une superficie totale de 32 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°6956 pour une superficie totale de 34 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n 7064 pour une superficie totale d'9 ares et 67 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°7071 pour une superficie totale de 6 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°7074 pour une superficie totale de 2 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n 7061 pour une superficie totale de 6 ares et 23 centiares
  - parcelle cadastrée en section C n°7063 pour une superficie totale de 28 centiares ;
  - parcelle cadastrée en section C n°7067 pour une superficie totale de 50 centiares ;
  
- **DIT** que ces rétrocessions et cessions telles que mentionnées ci-dessus se feront sous la forme d'acte administratif,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à LAVELANET, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

**Pour le Maire :**  
**DUROUDIER Jérôme**  
**Premier Adjoint**

Le Maire  
Marc SANCHEZ



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le 21/12/2020



ID : 009-210901609-20201217-2020\_0195-DE



Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
Service des Permis de Construire  
12, rue de la Préfecture  
93011 St Denis cedex 03